

(ms = manuscrit dit de 1706, publié en CL 24 – auquel on ajoute quelques notes, 1720 indique l'édition princeps, publiée avec l'approbation de Petrus La Crampe; \* indique une correction proposée aux OC = *Œuvres Complètes*, édition imprimée 1993)

Frère Alain Houry, avril 2002

CE 9

## **Chapitre 9<sup>ème</sup>**

### **Du catéchisme**

CE 9,1

#### **Article 1<sup>er</sup>**

#### ***Du temps qu'on doit employer à faire le catéchisme dans l'école, et des sujets sur lesquels on doit le faire***

CE 9,1,1

On fera tous les jours le catéchisme pendant une demi-heure,<sup>a</sup> depuis quatre heures jusqu'à quatre heures et demie; depuis le 15 novembre jusqu'au 15 janvier,<sup>c</sup> on fera le catéchisme depuis trois heures et demie jusqu'à quatre.

<sup>a</sup> Cf. RC 7,6      <sup>b</sup> Cf. CE 4,3,2 ; 7,1,7 et 9,1,1      <sup>c</sup> 1720: Depuis le premier jour de novembre jusqu'au dernier janvier inclusivement - Cf. CE 7,1,7

CE 9,1,2

Les mercredis, veilles des jours de congé, on fera le catéchisme pendant une heure, depuis trois heures et demie jusqu'à quatre et demie; et, en hiver, depuis trois heures jusqu'à quatre:<sup>a</sup> une demi-heure sur l'abrégé, et une demi-heure sur le sujet marqué pour la semaine.

<sup>a</sup> 1720 remplace la suite par: "on le fera aussi pendant une heure les veilles de Saint Joseph, de la Visitation, de la Présentation de la Très Sainte Vierge, de la Transfiguration de Notre Seigneur et de l'Exaltation de la Sainte Croix.", cf. RC 10,8

CE 9,1,3

Lorsqu'il y aura une fête pendant la semaine, on donnera seulement congé le mardi ou le jeudi après-midi, et ce jour on abrégera les leçons le matin, et on fera le catéchisme à la fin de l'école pendant une demi-heure.

CE 9,1,4

Le mercredi saint après midi, les écoliers ne liront point et n'écriront point; on fera seulement le catéchisme, depuis une heure et demie jusqu'à trois heures, comme on le fait les dimanches et fêtes; on en usera de même les veilles des fêtes de...<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 complète: la Très Sainte Trinité et de Noël.

CE 9,1,5

À la fin du catéchisme, on fera la prière et puis on renverra les écoliers à l'ordinaire.

CE 9,1,6

Les écoliers de toutes les classes seront divisés en six classes par rapport au catéchisme; la première classe sera de ceux qui lisent dans la première carte, la seconde de ceux qui liront dans

la seconde carte, la 5<sup>e</sup> de ceux qui mont dans le synagoge, la 4<sup>e</sup> de ceux qui lisent dans le premier livre, la cinquième de ceux qui lisent dans le 2<sup>e</sup> livre, et la sixième de ceux qui lisent dans le 3<sup>e</sup> livre et de tous les autres qui sont dans les leçons supérieures.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 ne retient pas ce paragraphe.

CE 9,1,7

Les mercredis, veilles des jours auxquels on aura congé tout le jour, et les dimanches et les fêtes ordinaires, on fera le catéchisme dans toutes les classes, la 1<sup>re</sup> demi-heure sur l'abrégé des principaux mystères, et le reste du temps sur le sujet marqué pour la semaine.

CE 9,1,8

Les fêtes solennelles, pour lesquelles il y aura un sujet marqué <sup>a</sup> dans le catéchisme, on leur fera le catéchisme sur le sujet de la fête ou du mystère, ainsi qu'il est marqué dans le catéchisme.<sup>b</sup>

<sup>a</sup> 1720: particulier <sup>b</sup> Cf. DC 41,2 ; 42,0,2 ; 43,0,1 ; 44,0,1

CE 9,1,9

Le mercredi saint <sup>a</sup> après midi, on fera le catéchisme pendant une heure et demie, la première demi-heure <sup>b</sup> sur les principaux mystères, et on le fera, depuis deux jusqu'à trois, sur la manière dont on doit passer les jours suivants, jusqu'au jour de Pâques.<sup>c</sup>

<sup>a</sup> \*ms: "suivant", qui est manifestement une erreur ; 1720: saint <sup>b</sup> 1720: depuis une heure et demie jusqu'à deux heures <sup>c</sup> Cf. DC 42,8,14

CE 9,1,10

Les veilles de fêtes de...<sup>a</sup> on fera de même le catéchisme pendant une heure, en la manière qu'on le fait les dimanches et fêtes, depuis deux heures jusqu'à trois heures. On le fera sur le sujet de la fête que l'Église célèbre le lendemain.

<sup>a</sup> 1720 précise: "la Très Sainte Trinité et de Noël, on fera la même chose." et termine ainsi la phrase.

CE 9,1,11

Le lundi, on commencera à parler du sujet dont on doit parler pendant la semaine, et le dimanche sera le dernier jour duquel on parlera sur ce sujet.

CE 9,1,12

Tous les jours, on proposera et expliquera seulement une ou deux demandes de la matière donnée pour la semaine, ainsi qu'il sera expliqué dans la feuille du sujet de la semaine, dans laquelle ce dont il faudra parler chaque jour sera marqué à la marge, par un de ces chiffres 1, 2, 3, 4, 5.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 supprime 9,1,12 et 9,1,13, ainsi que la première phrase de 9,1,14.

CE 9,1,13

Chacun des chiffres fera connaître par ordre le sujet dont on devra parler dans le catéchisme, chacun des 5 jours de la semaine, auxquels on tient l'école, sur la question ou les deux questions proposées pour chaque jour.

CE 9,1,14

Le maître fera plusieurs sous-demandes.<sup>a</sup> Le dimanche on répétera tout ce qui aura été proposé pendant la semaine et le maître interrogera les écoliers sur toutes les demandes qui auront servi de matière du catéchisme, chacun des cinq jours <sup>b</sup> de la semaine.

<sup>a</sup> Rappelons que 1720 commence ici la phrase: voir note a de CE 9,1,12. <sup>b</sup> 1720 termine ainsi la phrase: dans les classes où on n'apprend tous les jours que l'abrégé de doctrine chrétienne.

CE 9,1,15

Dans les classes où on n'apprend tous les jours que l'abrégé du catéchisme,<sup>a</sup> les dimanches et fêtes, ou les mercredis, veilles des congés de tout le jour, on fera le catéchisme <sup>b</sup> sur un sujet particulier marqué pour la semaine.

<sup>a</sup> 1720 commence ici la phrase. De ce fait, les classes visées ne sont plus les mêmes. <sup>b</sup> ms omet ces 4 mots, rétablis par OC en suivant 1720 ; Frère Anselme propose: le maître interrogera.

CE 9,1,16

Le dimanche, le Frère Directeur donnera et marquera le sujet dont on devra commencer à parler le lundi dans le catéchisme et qu'on continuera le reste de la semaine.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 omet cette phrase.

CE 9,2

### **Article 2<sup>ème</sup>**

#### ***De la manière d'interroger les écoliers pendant le catéchisme***

CE 9,2,1

Le maître ne parlera pas <sup>a</sup> aux écoliers pendant le catéchisme comme en prêchant, mais il les <sup>b</sup> interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous-demands, afin de leur faire comprendre ce qu'il leur enseignera.

<sup>a</sup> \*ms omet ce mot, mis en 1720 <sup>b</sup> \*1720: "les" ; ms omet ce mot.

CE 9,2,2

Le maître interrogera plusieurs écoliers de suite <sup>a</sup> sur une même question, 7 ou 8 au moins, ou même dix ou 12, quelquefois même un plus grand nombre.

<sup>a</sup> = à la suite, avec continuité, avec suite

CE 9,2,3

Les écoliers seront interrogés et répondront tous <sup>a</sup> de suite selon l'ordre des bancs; si cependant le maître remarque que plusieurs de suite ne puissent pas répondre à la demande, ou ne répondent pas bien, il en pourra interroger un ou plusieurs autres <sup>b</sup> en d'autres endroits de la classe; et pour lors, après avoir frappé un coup avec le signal <sup>c</sup>, il fera signe à un de répondre; et, après qu'un ou plusieurs auront répondu, il fera répondre celui qu'il avait interrogé auparavant selon son rang.

<sup>a</sup> 1720: Il interrogera les écoliers <sup>b</sup> 1720 ajoute: sans ordre <sup>c</sup> Cf. CE 12,0,4

CE 9,2,4

Le maître interrogera chaque jour tous ses écoliers, et même plusieurs fois, s'il le peut; il interrompra cependant de temps en temps <sup>a</sup> l'ordre et la suite des répondants dans le catéchisme pour interroger ceux qu'il aura remarqué n'être pas attentifs ou même les plus ignorants.

<sup>a</sup> \*ms porte, après le point-virgule, "on interrogera de temps en temps selon"; on rétablit en suivant 1720.

CE 9,2,5

Il aura surtout égard d'interroger souvent les plus ignorants,<sup>a</sup> et beaucoup plus souvent que les autres,<sup>a</sup> particulièrement sur l'abrégé et<sup>b</sup> plus encore sur les questions de l'abrégé que tout chrétien est obligé de savoir.<sup>c</sup>

<sup>a</sup> 1720 n'écrit pas "souvent les plus ignorants" mais situe, après "plus souvent que les autres", "ceux dont l'esprit est tardif et grossier, et qui ont peine à retenir". <sup>b</sup> \*OC: et <sup>c</sup> Cf. GA 0,32

## CE 9,2,6

Les deux jours de la semaine auxquels on fera le catéchisme pendant une demi-heure sur l'abrégé des principaux mystères, le mercredi ou le jour de fête et le dimanche, le maître n'interrogera pas de suite selon l'ordre des bancs, comme dans le catéchisme sur le sujet de la semaine, ni ne demandera pas les demandes<sup>a</sup> de suite, selon l'ordre du catéchisme; mais il interrogera tantôt un ou plusieurs de suite en un endroit; puis un ou plusieurs<sup>b</sup> en un autre endroit, et demandera de même tantôt une ou plusieurs questions sur les mystères, tantôt sur les sacrements de pénitence ou d'eucharistie, ou sur quelque autre sujet, et ainsi des autres, sans aucun ordre; il continuera d'interroger en cette manière<sup>c</sup> pendant la<sup>d</sup> demi-heure.

<sup>a</sup> 1720: questions      <sup>b</sup> \*ms: en un endroit de l'école; puis un ou plusieurs ; 1720 omet à partir de "de suite..."      <sup>c</sup> 1720 ajoute: sur l'abrégé      <sup>d</sup> 1720 ajoute: première

## CE 9,2,7

Le maître se servira dans ses demandes d'expressions simples et de mots faciles à entendre<sup>a</sup> et qui n'aient pas besoin d'explications, si cela se peut, et il fera les demandes et réponses les plus courtes qu'il<sup>b</sup> lui sera possible.

<sup>a</sup> Cf. MD 33,1,1 ; MR 193,3,2      <sup>b</sup> \*ms: qui ; 1720: qu'il

## CE 9,2,8

Le maître ne fera jamais répondre mot à mot, mais il fera répondre<sup>a</sup> les réponses tout entières et<sup>b</sup> de suite. S'il arrive que quelques enfants ou ignorants<sup>c</sup> ne puissent pas répondre une réponse tout entière, le maître la divisera en telle sorte que l'écolier qui répondra puisse répondre en trois fois ce qu'il n'aurait pu répondre en une.

<sup>a</sup> 1720: dire      <sup>b</sup> \*ms omet ce mot, rétabli en suivant 1720.      <sup>c</sup> 1720: quelque petit enfant ou quelque ignorant

## CE 9,2,9

S'il arrive même que quelqu'un ait l'esprit si pesant qu'il ne puisse pas bien répéter une réponse que plusieurs auront dite l'un après l'autre, afin de la lui faire retenir, le maître la fera répéter 4 ou 5 fois alternativement, 1°. <sup>a</sup> à un écolier qui la sache bien, et puis à celui qui ne la sait point, pour lui donner une plus grande facilité de l'apprendre.

<sup>a</sup> 1720 omet ce 1°.

## CE 9,3

### **Article 3<sup>ème</sup>**

#### ***Des devoirs du maître pendant le catéchisme***

## CE 9,3,1

L'un des principaux soins que le maître doit avoir pendant le catéchisme, est de faire en sorte que tous les écoliers soient fort attentifs et qu'ils retiennent aisément tout ce qu'il leur dira.

## CE 9,3,2

Pour cet effet, il aura toujours tous ses écoliers en vue, et veillera sur tout ce qu'ils feront. Il aura égard de beaucoup interroger et de parler fort peu<sup>a</sup>; il ne parlera que sur la matière qui est proposée pour ce jour, et prendra garde de ne pas s'éloigner<sup>b</sup> de son sujet.

<sup>a</sup> Cf. RC 9,11      <sup>b</sup> 1720: s'égarer

### CE 9,3,3

Il parlera toujours d'une manière et qui puisse inspirer du respect et de la retenue aux écoliers, et ne dira jamais rien de bas, ni qui puisse exciter à rire.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Cf. CE 3,1,16

### CE 9,3,4

Il aura égard de ne pas parler d'une manière molle, et qui soit capable de causer du dégoût.<sup>a</sup> Il ne manquera pas dans chaque catéchisme de donner quelques pratiques aux écoliers, et de les instruire, le plus à fond qu'il lui sera possible, sur les choses qui regardent les mœurs et la conduite qu'on doit tenir pour vivre en véritable chrétien;<sup>b</sup> mais il réduira ces pratiques et ces points de morale en demandes et en réponses, ce qui contribuera beaucoup à donner de l'attention aux écoliers et à leur faire retenir facilement. Il prendra garde de ne pas troubler le catéchisme par des répréhensions ou corrections à contre-temps,<sup>c</sup> et, s'il arrive que quelques écoliers aient mérité l'une ou l'autre, il les remettra au lendemain avant le catéchisme sans cependant la<sup>d</sup> leur faire connaître.<sup>e</sup>

<sup>a</sup> Cf. CE 3,1,18

<sup>b</sup> Cf. DA 0,0,18 ; 303,2,14 ; DB 0,3,2 ; R 11,1,1

<sup>c</sup> Cf. CE 7,4,11 ; RC

8,7 <sup>d</sup> 1720: le

<sup>e</sup> 1720 ajoute: Il pourra cependant quelquefois, mais rarement, donner quelques férules pendant ce temps lorsqu'il jugera ne pouvoir s'en dispenser.

### CE 9,3,5

Les dimanches et fêtes auxquels le catéchisme dure trois fois autant de temps que les autres jours, il choisira une histoire que les écoliers puissent goûter, et la leur rapportera d'une manière qui la leur puisse faire agréer et renouveler l'attention et <sup>a</sup> avec des circonstances qui les puissent empêcher de s'ennuyer.

<sup>a</sup> 1720: renouveler leur attention et il le fera

### CE 9,3,6

Le maître ne dira rien dans les catéchismes qu'il n'ait lu dans les livres bien approuvés et dont il ne soit très assuré. Il ne décidera jamais rien comme péché mortel ou péché véniel,<sup>a</sup> il pourra seulement dire: c'est beaucoup offenser Dieu, c'est un péché fort à craindre, qui a de mauvaises suites, c'est un grand péché, etc., quand il le jugera tel.

<sup>a</sup> Cf. CE 7,2,7 ; 21,2,15

### CE 9,3,7

Quoiqu'il ne faille pas faire croire les péchés plus grands qu'ils ne sont, il est cependant plus dangereux de les faire paraître petits ou légers; il faut toujours en inspirer une grande horreur, quelque petits qu'ils paraissent; une offense de Dieu ne peut être petite, et ce qui touche Dieu ne peut être <sup>a</sup> léger.

<sup>a</sup> \*ms ajoute: trop ; 1720 omet ce "trop".

### CE 9,3,8

Les maîtres proposeront toutes leurs sous-demands au Frère Directeur, avant que de les proposer dans l'école.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 omet cette phrase.

CE 7,3,7

Ils auront égard que les demandes et sous-demandes<sup>a</sup>, et les réponses de<sup>b</sup> leurs sous-demandes aient<sup>c</sup> les quatre<sup>d</sup> conditions suivantes: 1°. qu'elles soient courtes, 2°. qu'elles aient un sens parfait, 3°. qu'elles soient certaines, 4°. que les réponses soient proportionnées à la portée des écoliers, non pas des plus capables, ni de ceux qui ont le plus d'esprit, mais des médiocres, en sorte que la plupart puissent répondre aisément<sup>e</sup> aux demandes qui leur seront proposées.

- <sup>a</sup> \**ms*: égard de leur faire des sous-demandes      <sup>b</sup> \**OC*: de de      <sup>c</sup> \**ms*: ayant ; 1720: aient  
<sup>d</sup> *ms*: trois ; *OC et 1720*: quatre      <sup>e</sup> 1720 omet ce mot.

CE 9,3,10

Les maîtres auront un si grand soin de l'instruction<sup>a</sup> de tous leurs écoliers qu'ils n'en laisseront pas un seul dans l'ignorance, au moins des choses qu'un chrétien est obligé de savoir, tant pour la doctrine que pour la pratique.<sup>b</sup>

- <sup>a</sup> = formation à la vie chrétienne      <sup>b</sup> Cf. MR 197,2,1 ; 200,2,1 ; DB 1,2,2 et 1,3,5

CE 9,3,11

Et, afin qu'ils ne négligent point<sup>a</sup> un point d'une aussi grande importance,<sup>b</sup> ils considéreront souvent et feront attention qu'ils rendront compte à Dieu et qu'ils seront coupables devant lui de l'ignorance des enfants, qui auront été sous leur conduite, et des péchés dans lesquels cette ignorance les aura engagés, si ceux qui en auront été chargés ne se sont pas appliqués avec assez de soin à les retirer de leur ignorance; et qu'il n'y aura rien sur quoi Dieu les examinera et les jugera avec plus de rigueur que sur ce point.<sup>a</sup>

- <sup>a</sup> 1720: pas      <sup>b</sup> 1720 rattache cette proposition à la phrase précédente.      <sup>c</sup> Cf. MR 205,2,1-2 et 206,1-2 ; MF 91,3,1

CE 9,3,12

Les maîtres aideront les écoliers à avoir une entière application au catéchisme, qui ne leur est pas naturellement facile et qui leur est ordinairement de très peu de durée, et se serviront pour cela des moyens suivants: 1°. ils auront égard de ne les point rebuter et étourdir, soit par des paroles, soit par quelque autre manière, lorsqu'ils ne pourront pas bien répondre à la demande qui leur a été proposée; 2°. ils les engageront et aideront même à dire ce qu'ils auront de la peine à retenir; 3°. ils proposeront des récompenses, qu'ils donneront de temps en temps à ceux qui auront été les plus modestes et les plus attentifs, quelquefois même<sup>a</sup> aux plus ignorants qui se seront donné le plus de peine pour bien apprendre;

- <sup>a</sup> \**ms* omet depuis "à ceux qui auront été...", que porte 1720.

CE 9,3,13

ils se serviront de plusieurs autres moyens semblables que la prudence et la charité leur feront facilement trouver, pour engager les écoliers à apprendre plus promptement, et<sup>a</sup> à retenir avec plus de facilité le catéchisme.

- <sup>a</sup> \**Omis en ms*.

CE 9,4

#### **Article 4<sup>ème</sup>**

#### ***Des devoirs des écoliers pendant le catéchisme***

CE 9,4,1

Pendant tout le temps du catéchisme, les écoliers seront assis, le corps droit, le visage tourné du côté du maître et les yeux <sup>a</sup> sur lui, les bras croisés et les pieds rangés;<sup>b</sup> ils ne se regarderont pas les uns les autres, et le maître prendra <sup>c</sup> garde qu'ils soient dans une très grande retenue.

<sup>a</sup> 1720 ajoute: arrêtés      <sup>b</sup> 1720 omet ce qui suit et CE 9,4,2.      <sup>c</sup> \*Ce mot manque en ms.

CE 9,4,2

Tous les écoliers pendant le catéchisme seront interrogés et répondront par tour, les uns après les autres, selon l'ordre des bancs.

CE 9,4,3

Le maître fera signe avec son signal au 1<sup>er</sup> qu'il interrogera, lequel pour lui répondre se tiendra debout et découvert, et ensuite il fera le signe de la sainte croix, et <sup>a</sup> répondra à la demande du maître, en telle sorte que sa réponse fasse un sens, en mettant la demande dans la réponse.

<sup>a</sup> 1720 omet "et" et ajoute: "ôtant ses gants s'il en a puis, ayant les bras croisés,"

CE 9,4,4

Quand le premier aura presque achevé sa réponse, celui qui le suit se lèvera, fera le signe de la sainte croix, en proférant les <sup>a</sup> paroles d'un ton assez bas pour ne pas interrompre celui qui répond, et aura égard d'avoir fait le signe de la sainte croix, quand celui qui répond aura achevé <sup>b</sup> sa réponse.

<sup>a</sup> \*ms: ces ; 1720: les      <sup>b</sup> 1720 passe directement à "et il dira la même réponse" du paragraphe suivant.

CE 9,4,5

Quand celui qui répond aura achevé, il dira la même réponse, si ce n'est que le maître lui fasse une autre demande.

CE 9,4,6

Tous les autres qui suivront dans le même banc ou dans le banc suivant feront de même.

CE 9,4,7

S'il arrive que le maître interroge un ou plusieurs écoliers de suite, hors du rang de celui qui est en tour pour répondre, il <sup>a</sup> se tiendra debout pendant ce temps, jusqu'à ce que le maître lui fasse signe de répondre; il se tiendra aussi debout, si le maître dit quelque chose par manière d'explication; il répondra aussitôt que le maître aura achevé de parler.

<sup>a</sup> Il s'agit de l'élève dont c'était le tour.

CE 9,4,8

L'écolier qui répondra pendant le catéchisme aura les yeux modestement baissés, et ne regardera pas fixement <sup>a</sup>.

<sup>a</sup> 1720 ajoute: le maître ni ne tournera pas légèrement [= par légèreté] la tête de côté et d'autre. Il tiendra le corps droit et les deux pieds modestement posés à terre, il parlera médiocrement haut, plutôt bas que haut, afin qu'on ne l'entende pas, si on peut, des autres classes et que les autres écoliers aient plus d'attention. Il parlera surtout posément et distinctement, afin qu'on puisse entendre non seulement les mots mais aussi toutes les syllabes: le maître aura égard qu'il les prononce toutes, particulièrement les dernières [= les finales].

CE 9,4,9

<sup>a</sup> Le maître prendra garde qu'ils ne croisent pas leurs jambes l'une sur l'autre, et qu'ils ne mettent pas leurs mains dans leurs poches, ni autre part <sup>b</sup> sous leurs habits ni leur chapeau <sup>c</sup>, afin qu'ils ne puissent rien faire qui soit tant soit peu contre la pureté.

<sup>a</sup> 1720 commence: "Tous les écoliers seront très attentifs pendant tout le catéchisme; le maître..."; *ms* a peut-être oublié ce membre de phrase, voir ce "ils". <sup>b</sup> 1720 omet depuis "dans leurs poches..."

<sup>c</sup> 1720 omet "ni leur chapeau"

CE 9,4,10

Le maître ne permettra pas qu'aucun écolier rie quand quelqu'un n'aura pas bien répondu, ni qu'aucun suggère à son compagnon ce qu'il ne sait pas et qu'il ne peut pas répondre;<sup>a</sup> ces deux points sont d'une très grande conséquence.

<sup>a</sup> 1720 omet la proposition suivante.

CE 9,4,11

Le maître aura égard que les écoliers ne sortent pendant le catéchisme que le moins qu'il sera possible, et qu'il n'y ait une grande nécessité.

CE 9,5

### **Article 5<sup>ème</sup>**

#### ***De ce qu'il y a de particulier dans les catéchismes des dimanches et fêtes***

CE 9,5,1

Tous les dimanches et fêtes, on fera le catéchisme pendant une heure et demie, excepté les jours de...<sup>a</sup> auxquels on ne le fera pas.

<sup>a</sup> 1720 remplace "excepté..." par: "hors les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Très Sainte Trinité et de Noël" [cf. RC 10,2 ; 30,21,14 ; CE 8,7,1]

CE 9,5,2

Les écoliers s'assembleront pendant la demi-heure qui précède le temps du catéchisme et, pendant qu'ils s'assembleront, ils s'interrogeront l'un l'autre, deux ensemble, sur le catéchisme du diocèse, comme dans les répétitions qui se font pendant le déjeuner et goûter.<sup>a</sup> Le maître aura soin de marquer <sup>b</sup> ceux qui devront s'interroger et répéter le catéchisme pendant ce temps.

<sup>a</sup> Cf. CE 2,2 <sup>b</sup> \**ms*: remarquer ; 1720 : marquer

CE 9,5,3

Dans les lieux où on dit vêpres à trois heures, on fera le catéchisme depuis une heure jusqu'à deux heures et demie. Les écoliers s'assembleront depuis midi et demi jusqu'à une heure.

CE 9,5,4

À deux heures et demie, on fera la prière du soir,<sup>a</sup> qui se fait tous les jours à la fin de l'école <sup>b</sup>, et, après qu'elle sera finie, on chantera six versets de cantique à l'ordinaire, s'il y reste du temps; ensuite les maîtres conduiront les écoliers à vêpres.

<sup>a</sup> 1720 omet: "du soir," <sup>b</sup> 1720 ajoute: après midi

CE 7,3,3

Dans les lieux où on dit les vêpres à deux heures et demie, on fera le catéchisme depuis douze heures et demie jusqu'à deux heures; à deux heures on fera la prière, et puis on conduira les écoliers à l'église comme il est marqué ci-dessus.

CE 9,5,6

Dans les lieux où on dit vêpres à deux heures, on fera le catéchisme à une heure sur l'abrégé jusqu'à une heure et demie. À une heure et demie, on fera la prière, après laquelle on conduira les écoliers à vêpres. Après les vêpres, on conduira les écoliers à l'école, et on leur fera le catéchisme depuis 3 heures jusqu'à quatre heures, sur le sujet de la semaine ou sur le sujet de la fête. À quatre heures, on fera seulement dire aux écoliers, à genoux, la prière qui se fait à la fin du catéchisme, et puis l'acte de demande de la bénédiction qui est à la fin de la prière;<sup>a</sup> et ensuite on les renverra à l'ordinaire.<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Cf. E 7,2,6 et 9,13      <sup>b</sup> 1720 dispose le temps tout autrement: à midi et demie, catéchisme sur l'abrégé; à une heure, sur un sujet particulier, jusqu'à deux heures; pas de prière: on conduit les écoliers à vêpres, après quoi on les renvoie chez eux.

CE 9,5,7

Pendant la première demi-heure, on fera le catéchisme sur l'abrégé, et le maître ne fera qu'interroger, sans donner aucune explication.

CE 9,5,8

Il ne parlera pas sur un seul sujet, mais il fera diverses questions sur tout l'abrégé, sans garder aucun ordre. Pendant l'heure suivante, le maître <sup>a</sup> fera le catéchisme sur le sujet tout entier sur lequel il l'a fait en partie chacun des cinq jours de la semaine précédente,<sup>b</sup> ou sur le sujet de la fête.

<sup>a</sup> \*ms: le mardi ou ; 1720: il fera      <sup>b</sup> Cf. CE 9,1,12

CE 9,5,9

Pendant ce temps, il interrogera plusieurs fois les écoliers, et à la fin il leur donnera quelques pratiques qui soient le fruit qu'ils doivent tirer du sujet qu'il leur aura proposé.

CE 9,6

### **Article 6<sup>ème</sup>**

#### ***Des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes*** <sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 n'a pas d'article 6 et termine l'article 5 par: "On pourra recevoir des externes au catéchisme pourvu qu'ils n'apportent aucun trouble."

CE 9,6,1

On pourra admettre des externes qui assistent au catéchisme les dimanches et fêtes. On entend par externes ceux qui ne viennent pas aux écoles chrétiennes les jours auxquels on les tient.

CE 9,6,2

Tous les externes seront reçus et admis en la même manière qu'on reçoit les écoliers pour venir à l'école. S'ils sont jeunes et au-dessous de quinze ans, ils seront amenés par leurs parents. S'ils sont au-dessus de 15 ans, on pourra les recevoir sans être accompagnés de leurs parents, mais on ne les recevra <sup>a</sup> qu'après les avoir bien examinés.

<sup>a</sup> ms ajoute "pas", que la langue d'aujourd'hui demande de supprimer.

### CE 9,6,3

Pour cet effet, on les fera venir 2 ou 3 fois pour leur parler avant que de les admettre, et pour les instruire de leurs devoirs et des règles qu'il faudra qu'ils observent, lorsqu'ils viendront au catéchisme, et de quelle manière il faudra qu'ils s'y comportent.

### CE 9,6,4

On obligera tous les externes de se rendre assidus au catéchisme, d'y venir dès le commencement, et d'y demeurer jusqu'à la fin, d'y être très modestes et attentifs, de n'y point causer ni badiner, de n'y apporter aucun trouble, mais d'y être dans la même posture, dans la même retenue et dans la même attention qu'on exige des écoliers.

### CE 9,6,5

On ne les admettra point au catéchisme qu'il ne paraisse qu'ils y viennent pour être instruits des choses qu'ils sont obligés de savoir et de pratiquer.

### CE 9,6,6

On ne les obligera pas d'assister avec les écoliers ni à vêpres, ni à la prière; on se contentera qu'ils soient assidus au catéchisme. Et quand l'acte qui se dit à la fin du catéchisme <sup>a</sup> sera fini, les maîtres leur donneront le temps de sortir; à moins qu'ils ne veuillent bien rester d'eux-mêmes, à quoi les maîtres feront en sorte de les engager.

<sup>a</sup> Cf. E 7,2,6 et 8,5

### CE 9,6,7

Aucun des externes qui seront admis au catéchisme, n'y manquera sans permission et, s'il arrive que quelqu'un s'en soit absenté de lui-même, le maître s'informerá de la raison pour laquelle il y aura manqué. Si quelqu'un de ces externes manque trois fois de suite au catéchisme, sans aucune bonne raison et même sans permission, l'ayant pu demander auparavant, s'il apporte quelque trouble dans le catéchisme, ou qu'il ne s'y comporte pas bien, et qu'il ne se mette pas en peine de changer de conduite, il en sera exclu et rayé sur le catalogue; ce qui ne se fera cependant qu'après en avoir demandé avis au Directeur.

### CE 9,6,8

Si ensuite il demande d'y être admis de nouveau, il demandera deux mois cette grâce avant qu'elle lui soit accordée, et on ne la lui accordera qu'avec de grandes précautions, et qu'après qu'il aura donné des marques d'un véritable changement.

### CE 9,6,9

On n'obligera pas les externes à être interrogés comme les écoliers, il suffira qu'ils soient attentifs. On fera en sorte cependant d'en interroger de temps en temps quelques-uns, surtout ceux qu'on remarquera n'en avoir pas de peine et être bien aises de répondre.

### CE 9,6,10

Les maîtres feront en sorte d'engager les externes à être assidus, à être attentifs, et à répondre volontiers dans les catéchismes, et se serviront pour cela des moyens qui paraîtront les plus propres, et leur donneront même de temps en temps des récompenses, particulièrement à ceux qui auront aimé à répondre, et qui se seront appliqués à bien répondre.